

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 28 novembre 2011

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
14

Conseillers
présents :
13

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, **STEIBEL** Martine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **COURTOT** Jean- Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal, **SCHLEISS** Hervé, **TROESTLER** Mario et **WURMSER** Philippe.

ABSENT EXCUSE : M. **SCANDELLA** Eric, proc. Parutto

Secrétaire de séance : M. **WURMSER** Philippe.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 15/09/2011
- Fiscalité de l'aménagement.
- Rapport annuel 2010 – Service Eau
- Rapport annuel 2010 – SICTOMME
- Installation classée pour la protection de l'environnement : demande d'autorisation présentée par la société Siat-Braun à Urmatt
- Subvention aux associations
- Règlement Eau potable : Article 22
- Engagement agent non titulaire
- Programme de travaux et coupes 2012
- Groupement de travaux AEP : Convention avec Bischoffsheim
- Divers

Ouverture de la séance à 20H40.

Monsieur le Maire informe que le point par rapport à l'article 22 du règlement Eau sera remis à une date ultérieure.

N°32/11 : Approbation du PV de la séance du 15/09/2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Aeschelmann) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011.

N°33/11 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%.

N°34/11 : Rapport annuel 2010 – Service Eau

Monsieur Hervé Schleiss, 2^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Approuve le rapport annuel de l'exercice 2010.

N°35/11 : Rapport annuel 2010 – SICTOMME

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets-SICTOMME.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Prend acte dudit rapport annuel.

N°36/11 : Installation classée pour la protection de l'environnement : demande d'autorisation présentée par la société Siat-Braun à Urmatt

Vu la demande d'autorisation présentée par la société Siat-Braun au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 7 voix pour (Degrima, Schleiss, Troestler, Angsthelm, Friederich, Gisselbrecht, Parutto), 1 voix contre (Aeschelmann) et 6 abstentions (Courtot, Aldebert, Palma, Scandella, Steibel, Wurmser).

Emet un avis favorable à la présente demande.

N°37/11 : Subvention aux associations

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des crédits de subventions aux associations lors du vote du budget primitif 2011, il y a lieu de fixer le montant par associations ayant déposé les comptes de l'année N-1. Il rappelle également aux conseillers, qu'en application de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités, les conseillers membres des associations subventionnées devront absolument quitter la salle lors du vote de la subvention à l'association à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Amicale des Retraités. Monsieur Courtot Jean-Claude, membre de ladite association ayant quitté la salle.
- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à Association Arts et Culture. Messieurs Troestler Mario et Wurmser Philippe, membres de ladite association ayant quitté la salle.
- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à la Chorale Sainte Cécile. Madame Gisselbrecht Claudine, membre de la Chorale ayant quitté la salle.

- Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association des Parents d'élèves. Madame Sophie Angsthelm et messieurs Yves Palma et Hervé Schleiss, membres de ladite association ayant quitté la salle.

N°38/11 : Engagement agent non titulaire

Le Maire informe le conseil municipal du congé de maladie, jusqu'au 2 janvier 2012, de l'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, Mme Mariette Bichwiller.

A cet effet, pour pallier cette absence momentanée, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Autorise l'engagement d'une agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, en qualité de non titulaire, pour assurer le remplacement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 29/35e à l'école primaire et 6/35^e à la mairie pour effectuer des travaux d'entretien.

La rémunération se fera sur la base de l'Indice Brut 298 - Indice Majoré 296.

L'arrêté d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

N°39/11 : Programme de travaux et coupes 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale-Mollkirch pour l'exercice 2012.

Approuve l'état prévisionnel des coupes et bois non façonné, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 18200,- € pour un volume de 596 m3.

Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal

N°40/11 : Groupement de travaux AEP : Convention avec Bischoffsheim

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de renouvellement de conduites AEP, il apparaît que des travaux de pose pourront être effectués conjointement avec la commune de Bischoffsheim qui envisage également de renouveler son réseau au niveau de route de la Fischhutte à Rosheim, ce qui présente des avantages économiques certains pour les deux communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve le principe de convention de regroupement de commande

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DIVERS :

Point sur les travaux AEP, le conseil d'école et le CCAS

Signature du registre

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 30 novembre 2011

Le Maire,
Daniel DEGRIMA